

Montpellier, le 22 janvier 2014

Monsieur François Hollande
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président la République,

Le 19 décembre dernier a été votée la loi MAPAM qui prévoit la possibilité de déléguer, à toute collectivité territoriale qui en fera la demande, l'exercice de certaines des compétences de l'État. Le législateur a, en outre, choisi de supprimer une partie de la loi qui instituait le Haut Conseil aux Territoires.

Vous avez depuis annoncé, lors de la présentation de vos vœux aux Corréziens, que « les régions doivent être plus fortes aujourd'hui » et que « de nouvelles compétences leur seraient transférées [...], un pouvoir réglementaire local leur sera confié pour leur permettre d'adapter la règle nationale aux territoires ».

Nous, agents de la Direction régionale des affaires culturelles Languedoc-Roussillon, représentants du ministère de la Culture en région, nous étonnons de la teneur de vos propos. Le bilan précis et argumenté des trente ans de décentralisation n'a jamais été dressé et nous nous interrogeons sur la réelle plus-value des transferts de compétences, sur la qualité du service rendu aux usagers et sur les éventuelles économies réalisées.

Nous appelons votre attention sur la qualité du travail effectué par les services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication, basée sur des expertises reconnues et sur des valeurs indéniables d'équité et d'impartialité, dans une grande proximité avec tous les acteurs locaux. Les services déconcentrés de l'État assurent la mise en œuvre d'une politique culturelle nationale cohérente, égalitaire et protégée des pulsions politiques locales.

La culture est un bien commun, vecteur de cohésion sociale, autour duquel se rassemble la Nation.

Nous refusons que l'action culturelle se réduise à une variable d'ajustement politique axée sur des replis identitaires : la culture en région ne doit pas se limiter aux cultures régionales.

Nous demandons que les prochains volets de l'acte III de décentralisation ré-affirment l'exception culturelle.

Nous demandons le maintien des services déconcentrés dans la plénitude de leurs missions, que nous exerçons toujours en collaboration avec toutes les collectivités territoriales, dans l'intérêt général qui doit s'exprimer de la même manière sur l'ensemble du territoire national.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos respectueuses salutations républicaines.

Les agents de la Direction régionale
des affaires culturelles Languedoc-Roussillon

P.J. : la liste des signataires

copie à : Mme Aurélie Filippetti, Ministre de la Culture et de la Communication
Mme Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique